Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Scierie, veuillez visiter :
capscierie.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CONDUCTEUR-OPÉRATEUR DE SCIERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ÉCRITE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 Durée : 1 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Des droits proclamés à la fin du XVIIIe siècle et après la Seconde Guerre mondiale (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Les flux et les fonctions d'un territoire forestier (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Égalité et réaction face à une discrimination (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE D'ÉTUDE DE VAL-DES-BOIS, TERRITOIRE FICTIF SITUÉ DANS UNE RÉGION FORESTIÈRE FRANÇAISE

Cette partie écrite de l'épreuve EG1 porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Elle comporte trois parties, pour un total de 20 points. Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents fournis et sur vos connaissances. Les réponses doivent être rédigées et justifiées lorsque cela est demandé.

Les données territoriales du DT 2 sont fictives et ont été conçues pour le sujet. Elles servent uniquement à l'étude géographique proposée.

PARTIE 1 : Des droits proclamés à la fin du XVIIIe siècle et après la Seconde Guerre mondiale (9 points)

Étudier, confronter et replacer dans leur contexte des textes historiques

À l'aide du DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Vous devez distinguer les informations apportées par les textes et leur portée historique.

1.1 (2 points) Présentez le contexte dans lequel est adoptée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Citez un élément du DT 1 qui permet d'identifier les principes défendus par ce texte.

1.2 (3 points) Confrontez les extraits de 1789 et de 1948. Relevez deux principes communs et une différence dans la manière dont les droits sont formulés ou présentés.

1.3 (2 points) Expliquez la nature de ces deux documents et ce que leur date de publication permet de comprendre de leur portée historique. Donnez une limite à ce que l'on peut conclure à partir de ces seuls extraits.

1.4 (2 points) Complétez le DR 1 à l'aide du DT 1. Inscrivez la date de chaque texte et indiquez, pour chacun, le niveau auquel il affirme des droits : national ou international.

PARTIE 2 : Les flux et les fonctions d'un territoire forestier (7 points)

Décrire une organisation spatiale et expliquer des mobilités

À l'aide du DT 2 et de vos connaissances en géographie, étudiez l'organisation des échanges dans le territoire fictif de Val-des-Bois.

2.1 (2 points) Relevez les deux flux de grumes indiqués dans le tableau. Pour chacun, précisez son origine, son mode de transport et son volume annuel.

2.2 (3 points) Complétez le DR 2 en indiquant la fonction des lieux cités et les flux qui les relient. Puis expliquez, en vous appuyant sur deux données du DT 2, comment les transports relient les espaces forestiers au pôle de transformation et aux lieux de destination des produits.

2.3 (2 points) Proposez une mesure qui pourrait améliorer les déplacements ou les échanges dans ce territoire. Justifiez son intérêt et indiquez une limite ou une conséquence à prendre en compte.

PARTIE 3 : Égalité et réaction face à une discrimination (4 points)

Identifier des principes et des règles, puis justifier une conduite civique

Vous effectuez une période de formation dans une entreprise. Une collègue vous dit qu'un responsable lui a refusé une tâche au motif qu'elle est une femme. Elle souhaite en parler, mais craint des représailles. Le DT 3 présente des principes et une règle de droit utiles pour analyser la situation.

3.1 (1 point) Identifiez le principe républicain et la règle de droit qui peuvent être concernés. Appuyez votre réponse sur le DT 3.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la situation décrite peut constituer une atteinte à l'égalité. Distinguez un fait rapporté d'une conclusion qui devrait être vérifiée.

3.3 (1,5 point) Proposez deux démarches respectueuses des droits de la collègue et adaptées à la situation. Justifiez chacune d'elles en vous référant aux documents ou aux principes de la vie collective.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR LES DROITS ET LES LIBERTÉS

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789. Extraits des articles 1 et 6 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. »

Document B : Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Extraits des articles 1 et 19 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression. »

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale des Nations unies, 10 décembre 1948. Extraits reproduits à partir des textes officiels.

Repères sur les deux textes

Texte	Date	Échelle d'adoption	Principes illustrés par les extraits
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	26 août 1789	Nationale : France	Liberté, égalité en droits, participation à la formation de la loi
Déclaration universelle des droits de l'homme	10 décembre 1948	Internationale : Nations unies	Égalité en dignité et en droits, liberté d'opinion et d'expression

Extraits et références indiqués dans le DT 1.

DT 2 : FLUX ANNUELS DE TRANSPORT DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-BOIS

Le tableau présente des flux annuels construits pour le sujet. Les volumes sont exprimés en tonnes transportées par an. Le pôle de transformation est la scierie de Val-des-Bois. Les destinations « marché local » et « marché national » désignent les lieux où les produits sont acheminés après transformation.

Principaux flux de bois et de produits transformés

Flux	Origine	Destination	Mode de transport	Volume annuel
Grumes	Massif forestier du Nord	Scierie de Val-des-Bois	Route	12 000 tonnes
Grumes	Forêt de l'Ouest	Scierie de Val-des-Bois	Route	8 000 tonnes
Produits transformés	Scierie de Val-des-Bois	Marché national, via la plateforme ferroviaire	Route puis rail	9 000 tonnes
Produits transformés	Scierie de Val-des-Bois	Marché local	Route	6 000 tonnes

Données fictives conçues pour le sujet : tonnes transportées par an.

DT 3 : ÉGALITÉ DEVANT LA LOI ET INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

Document A : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Document B : Code du travail, article L. 1132-1. Extrait : aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, sanctionnée ou licenciée, ni faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte, notamment en raison de son sexe, dans les conditions prévues par le Code du travail.

Sources : Constitution du 4 octobre 1958, article 1 ; Code du travail, article L. 1132-1. Les extraits sont fournis pour l'étude de la situation présentée en partie 3.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 1.4 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases marquées « ... » à l'aide du DT 1.

Repères chronologiques et échelle des textes

Texte	Date	Échelle d'adoption
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	.....	.....
Déclaration universelle des droits de l'homme	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases marquées « ... » à l'aide du DT 2. Dans la colonne « Flux à préciser », indiquez ce qui circule entre les lieux.

Relations entre les lieux du territoire de Val-des-Bois

Lieu de départ	Fonction du lieu de départ	Lieu d'arrivée	Flux à préciser
Massif forestier du Nord	.....	Scierie de Val-des-Bois	.....
Forêt de l'Ouest	.....	Scierie de Val-des-Bois	.....
Scierie de Val-des-Bois	.....	Plateforme ferroviaire puis marché national	.....
Scierie de Val-des-Bois	.....	Marché local	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.